

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-216

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise AXIONE 75, rue Allée de Suède 62223 FEUCHY, afin de garantir le bon déroulement des travaux de visite technique en accôtément 459, chemin de l'Homme Mort à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront restrictifs, **aux droits des travaux**, 459, chemin de l'Homme Mort, et ce, **à partir du 27 septembre 2023 et pour une durée des travaux estimée à un mois.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise intervenante et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à AXIONE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 26/09/2023
Le Maire
David CALCOEN



[Signature]
Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Flavie DEHONDT



David CALCOEN

[Signature]
Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Flavie DEHONDT